

## Les directeurs d'écoles regrettent les promesses non tenues pour leur profession



par Sonia Princet

publié le

11 mai 2021 à 6h08

Plus d'un an et demi après le suicide de Christine Renon, les directeurs d'écoles attendent toujours des mesures fortes pour répondre aux difficultés de leur profession. S'ils ont obtenu une prime et l'amélioration des décharges, la promesse d'une autorité fonctionnelle est pourtant retardée.

Les directeurs et directrices d'écoles réclament un plus grand pouvoir de décision au sein de l'école. © AFP / Hans Lucas / J.-C. Milhet

**Le drame avait marqué toute la profession.** Encore plus les directeurs et directrices d'écoles, frappés de plein fouet par le suicide d'une de leurs collègues, Christine Renon, directrice d'école à Pantin (Seine-Saint-Denis), le 21 septembre 2019. Si l'amélioration de leurs décharges, actée depuis plusieurs mois, est enfin parue au Bulletin officiel, elle vise principalement les petites écoles. Pour les autres, rien ne va changer.

Pour l'ensemble des directeurs, il reste donc la prime de 450 euros brut par an, ce qui revient à une somme modique, très insuffisante au regard de leurs tâches, de 37,50 euros brut par mois. Mais ce qu'ils réclament surtout c'est **un plus grand pouvoir de décision** au sein de l'école.

Pas avant la rentrée 2022 ?

*"C'est l'article 1 de la proposition de loi de Cécile Rilhac, sur une autorité fonctionnelle", explique Loïc Breilloux, lui-même directeur d'école au Vigeant, près de Limoges et représentant du Groupe de travail et de réflexion indépendant de directeurs (GTRID). "Et j'insiste bien sur le côté fonctionnel", dit-il. "Les directeurs ne veulent pas être les supérieurs hiérarchiques des autres enseignants. Mais ils veulent pouvoir décider de certaines choses qui actuellement reviennent à l'inspecteur de l'Éducation nationale. Ces allers-retours entre les directeurs et l'inspection académique font perdre du temps."*

Cette proposition de loi sur la direction d'école a déjà été votée à une forte majorité à l'Assemblée nationale puis au Sénat en mars dernier et **doit revenir en deuxième**

**lecture au Palais Bourbon.** *"Or il n'y avait que deux niches parlementaires disponibles en mai et elles sont prises par d'autres textes",* précise Cécile Rilhac, députée LREM et auteure de la proposition de loi. *"La prochaine niche parlementaire est en décembre."*

*"Qui dit décembre, dit une entrée en vigueur pas avant la rentrée 2022 alors que les directeurs attendent vraiment ces mesures pour la rentrée prochaine, de 2021",* se désole Loïc Breilloux. En charge de 200 élèves, il considère que *"ce texte permettrait de faciliter l'organisation des écoles, de pouvoir prendre des décisions au plus près du terrain et c'est déjà ce que l'on fait avec cette crise sanitaire"*. Il poursuit :

Cette crise a montré que les directeurs étaient très importants pour que l'école fonctionne bien.

*"La preuve, c'est que l'on reçoit, au même titre que les inspecteurs d'académie et que les inspecteurs de circonscription, des documents et des informations qui viennent directement du ministère, comme un chef d'établissement du secondaire, ce qui n'était pas le cas avant."*

74 députés écrivent au gouvernement

Des députés de la majorité ont reçu de nombreux courriers de directeurs d'écoles inquiets. *"Ils ont raison de l'être",* reconnaît la députée Cécile Rilhac, qui porte ce dossier depuis plusieurs années. **Ils craignent en effet qu'une avancée majeure leur échappe.** *"Actuellement, les directeurs ne peuvent signer aucun document sans la tutelle de la mairie ou de l'inspecteur d'académie",* détaille-t-elle. *"Or depuis un an, ils doivent prendre des décisions importantes."*

La seule possibilité qu'il reste, c'est que le gouvernement inscrive lui-même la proposition de loi à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Lundi soir, 74 députés de la majorité ont écrit au gouvernement dans ce sens : dans ce courrier, ils **demandent l'inscription du texte à l'agenda de la session parlementaire qui se termine le 30 juin.** L'objectif : que la loi s'applique au plus vite, pour que les directeurs puissent sortir un peu la tête de l'eau.

